



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/13

Demande de crédit de CHF 118'000.- pour le remplacement d'un collecteur eau usée endommagé suite à un glissement de terrain.

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 3 et 13 septembre 2024 pour l'examen du préavis municipal 2024/13. En date du 4 septembre 2024, nous avons envoyé une demi-douzaine de question à M. Alain Bally, Municipal délégué, qui nous a répondu avec clarté, ce dont nous le remercions vivement.

Le collecteur endommagé par un glissement de terrain en début d'année est situé dans une zone escarpée entre l'impasse Blanchet-Daillères à Cotterd et les pâturages en la Gottaz à Vallamand-Dessous. S'agissant d'eau usée, il est nécessaire d'intervenir promptement afin d'éviter une pollution de la zone qui engendrerait des coûts supplémentaires.

La commission des finances a demandé à la Municipalité des précisions sur une éventuelle assurance qui pourrait prendre en charge une partie des dommages. La Municipalité nous a informé qu'il n'existait pas de telle assurance, mais qu'elle avait par contre entrepris des démarches pour tenter d'obtenir des subventions de la part des « dangers naturels » à la DGE-Forêt qui peuvent s'élever à 70%. Les démarches n'ont pas encore abouti et comme les réparations sont urgentes, il n'était pas possible d'attendre leur réponse avant de présenter ce préavis au Conseil communal. Il est clair que si des subventions sont obtenues, le prix sera réduit et le Conseil en sera informé.

Le collecteur dessert une grande partie du quartier des Cerisiers à Bellerive et des différentes impasses du Chemin des Vignes à Cotterd où plusieurs constructions ont été mises à l'enquête dernièrement. La commission a dès lors souhaité savoir si le dimensionnement du nouveau collecteur prenait en compte la densification actuelle et future de ces quartiers, ce à quoi la Municipalité a répondu par l'affirmative.

La Commission a également souhaité savoir s'il l'ancien collecteur devait être enlevé et si les coûts d'un éventuel démantèlement étaient compris dans le préavis. Selon l'étude préliminaire du bureau d'ingénieur mandaté, il n'est pas nécessaire d'enlever l'ancienne conduite.

Selon le préavis présenté par la Municipalité, la totalité de la dépense liée au remplacement de ce collecteur sera amorti par un prélèvement sur le fonds affecté à l'épuration. Le solde de ce fonds au 31 décembre dernier s'élevait à CHF 5'149'114.16 et aucun autre amortissement n'a été réalisé au travers de ce fonds durant la période en cours.

En conclusion, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2024/13 et recommande donc au Conseil communal :

- D'autoriser la Municipalité à poser un nouveau collecteur d'eau usée pour remplacer le collecteur endommagé par un glissement de terrain ;
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 118'000.00 ;
- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- D'amortir cette dépense en totalité par un prélèvement sur le fonds affecté à l'épuration 9280.460 ;
- D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

La Commission des finances

Vully-les-Lacs, le 16 septembre 2024

Cédric Bardet Damian Fioretta Arnaud Guignard Anne Jobin Antoine Parisod